

# PRÊT MOBILITÉ BAI

du CAES du CNRS

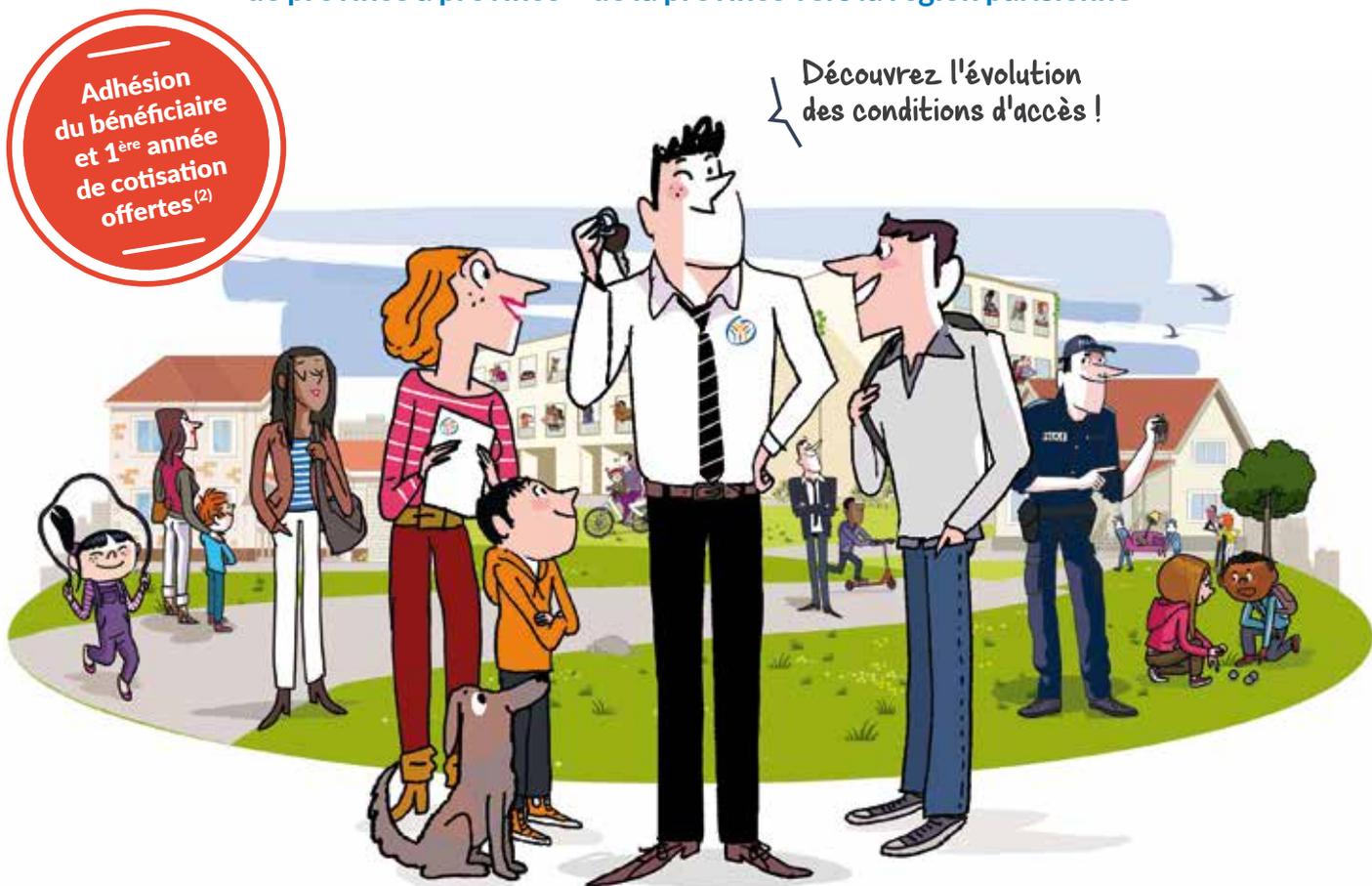
de 1 000 € à 5 000 € sur 12 à 48 mois à 0%<sup>(1)</sup>

## Accompagnement dans la mobilité des agents

Bénéficiez du dispositif pour la mobilité géographique professionnelle :  
de la région parisienne vers la province •  
de province à province • de la province vers la région parisienne

Adhésion  
du bénéficiaire  
et 1<sup>ère</sup> année  
de cotisation  
offertes<sup>(2)</sup>

Découvrez l'évolution  
des conditions d'accès !



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.

VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple pour un prêt personnel d'un montant de 4 500 € sur 48 mois vous remboursez 48 mensualités de 93,75 € (hors assurance facultative). **Le Montant total dû : 4 500 €.** **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 0%** (taux débiteur fixe 0%). Coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité et Incapacité de 2,62 € en sus des mensualités ci-dessus. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,58 %. Montant total dû au titre de l'assurance : 125,76 €.



Crédit  
Social des  
Fonctionnaires

Crésérfi  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits



Prenez rendez-vous au

05 57 81 40 80

(appel non surtaxé)



Rendez-vous sur  
[www.csf.fr/caes-cnrs](http://www.csf.fr/caes-cnrs)

Le Prêt BAI est soumis à conditions, consultez-les sur [WWW.CSF.FR/CAES-CNRS](http://WWW.CSF.FR/CAES-CNRS)

Groupe CSF: Services aux adhérents • Crédits • Assurances • Épargne

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Crésérfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / Progretris, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.

# Le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) vous accompagne dans tous vos projets

**Notre priorité :  
VOTRE PRÊT IMMOBILIER**



**Prêts personnels :  
VOUS AVEZ LE CHOIX**



**Vous souhaitez  
RÉORGANISER VOS CRÉDITS ?**



Avec CRÉSERFI, la société de financement du CSF, bénéficiez de taux négociés au plus bas, de solutions même sans apport\*, de durées longues, d'un suivi personnalisé jusqu'à l'accord du prêteur (conformément à la loi).

\* voir conditions auprès d'un conseiller.

Des financements sur-mesure pour réaliser tous vos projets : achat de votre prochaine voiture, petits travaux, dépenses diverses, etc.

Le regroupement de crédits vous permet d'obtenir une seule mensualité\*\* à régler chaque mois. Plus simple, plus claire, cette solution vous permet de rester serein et d'anticiper de nouveaux projets.

\*\* La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts, objets du regroupement de crédits.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

À très vite!



**Crédit Social des Fonctionnaires**

**Crésérfi**  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits



Prenez rendez-vous au

**05 57 81 40 80**

(appel non surtaxé)



Rendez-vous sur  
**www.csf.fr**

(1) Dans le cadre d'un appel d'offre, le CNRS a confié à CRÉSERFI, la société de financement du CSF, la distribution du prêt bonifié à l'installation du CAES CNRS au TAEG fixe de 0%. Le CAES du CNRS prend en charge les intérêts du prêt. Contrat d'assurance facultative n°9764 (décès, PTIA, IPT, IPP, ITT) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38€ - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances). Le prêt bonifié à l'installation du CAES CNRS est un prêt personnel distribué par CRÉSERFI. Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07022577 (www.orias.fr). Il est sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI après étude de la situation financière de l'emprunteur. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. Offres réservées aux particuliers, adhérents du CSF, sous réserve d'acceptation de votre dossier par CRÉSERFI après étude de votre situation financière. Vous bénéficiez d'un droit de rétractation. Tous les montants et exemples de ce document sont hors assurances facultatives.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

(2) Un droit d'entrée est offert une fois pour toutes et la cotisation est offerte la 1ère année aux bénéficiaires du CAES CNRS qui réaliseront un prêt bonifié à l'installation du CAES CNRS. Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est distribué par Crésérfi, géré par CSF Assurances : SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 4 500 000 €. - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr) et souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine. Offre soumise à conditions à disposition auprès d'un conseiller.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

• **Pour les prêts immobiliers** : CRÉSERFI, la société de financement du CSF et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : La Banque Postale (SA au capital de 4 631 654 325 €) - siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421.100.645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le n° 07 023 424 (www.orias.fr) ; LCL (SA au capital de 2 037 713 591 € représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - siège central : 19 Bd. des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N° Orias 07 001 878 (www.orias.fr) ; Crédit du Nord (SA au capital de 890 263 248 € - Siège social : 28 place Richour 59800 Lille - Siège central : 59 Bd. Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° Orias 07 023 739 (www.orias.fr) ; Société Générale (SA au capital de 1 066 714 367,50 € - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Bd. Haussmann 75009 Paris - Orias n° 07 022 493 (www.orias.fr) ; CIC (SA au capital de 608 439 888 € - Siège social : 6 Av. de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° Orias 07 025 723 (www.orias.fr). La liste complète de nos partenaires est consultable sur le csf.fr.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

• **Pour les prêts personnels** : SEDEF (SNC au capital de 13 770 000 € - Siège social : 3 rue du Commandant Cousteau - 91300 MASSY - 331 320 028 RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit sous le n° ORIAS 07 037 518 www.orias.fr). Sous réserve d'acceptation définitive du prêteur SEDEF après étude de la situation financière de l'emprunteur.

• **Pour le regroupement de crédits**, CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs : EDEL - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.orias.fr) ; CRÉDIT LIFT, marque de CA Consumer Finance (SA au capital de 554 482 422 € - RCS 542 097 522 - RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 (www.orias.fr) - Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 Massy Cedex - BNP Paribas Personal Finance (SA au capital de 529 548 810 € - RCS Paris 542 097 902 - Orias N° 07 023 128) - Siège social : 1 bd Haussmann 75318 Paris Cedex 09 ; CFCAL Banque (SA au capital de 5 582 797 € - RCS Strasbourg 568 501 282 B) - Siège social : 1 rue du Dôme 67000 Strasbourg) ; CREATIS (SA au Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 € - Siège social : 61 Av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59 650VILLENEUVE D'ASCQ - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - Enregistrée à l'Orias en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 (www.orias.fr) ; CRÉDIT MUNICIPAL PUBLIC et SOLIDAIRE (Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - Siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016) - Mandataire en assurances, N° Orias 08043988 (www.orias.fr), vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat. CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur le csf.fr. Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées afin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opérations de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de la Commission Européenne.

Conformément à la loi n° 78-177 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : DPO - Groupe CSF - 9, rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris, par mail à DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une copie d'un titre d'identité pourra être demandée. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.